

Critères d'Évaluation des Projets

Critère d'Évaluation	Pondération (points)	Sous-critères à analyser
Viabilité et Solidité Financière	20	1. Rentabilité prévue du projet (8 points) : Présence d'un compte de résultat prévisionnel sur 3 ans. Résultat net positif attendu et croissance saine. 2. Seuil de rentabilité et équilibre financier (4 points) : Calcul du seuil de rentabilité réaliste. État d'équilibre financier prévu dans l'année 1 ou 2. 3. Capacité d'auto-financement (3 points) : Capacité à financer une partie des investissements par fonds propres (minimum 50%) et capacité à générer du cash flow positif après cet investissement. 4. Plan de financement cohérent et complet (3 points) : Adéquation entre les besoins et les moyens. 5. Absence de situation financière trop « saine » (2 points) : L'aide doit être orientée vers les projets en ayant un besoin réel.
Originalité, Qualité et Innovation	15	1. Originalité (5 points) : Le concept est-il nouveau ou significativement différent de l'existant ? Apporte-t-il une réponse innovante à un besoin ? 2. Qualité (5 points) : Qualité démontrée des produits/services (labels, expertise). Qualité de l'expérience client (accueil, aménagement, conseil). 3. Innovation (5 points) : Intégration d'éléments innovants (technologiques, organisationnels). Usage de solutions

		numériques (e-commerce, marketing digital). Stratégie d'adaptation au marché (écologie, économie circulaire).
Réponse à un Besoin Local	15	1. Identification et pertinence du besoin (6 points) : Le projet comble-t-il une lacune commerciale ou de service identifiée ? Est-il basé sur une analyse du contexte local (démographie, pouvoir d'achat) ? (*voir analyse locale) 2. Localisation stratégique (4 points) : L'implantation est-elle dans une zone assurant fréquentation et visibilité ? Contribue-t-elle à la revitalisation d'un quartier ou centre-ville ? 3. Impact social et économique local (3 points) : Le projet contribue-t-il à l'animation et à l'attractivité du quartier ? 4. Cohérence avec la dynamique locale (2 points) : Le projet est-il aligné avec les priorités communales (circuits courts, etc.) ?
Impact Économique et Social	15	1. Création et maintien d'emplois locaux (8 points) : Nombre et qualité des emplois (contrats durables). Contribution à l'insertion professionnelle. 2. Dynamisation et animation commerciale (4 points) : Apport à la vitalité et à l'attractivité du quartier. Effet d'entraînement sur les autres commerces. 3. Retombées économiques indirectes (3 points) : Influence positive sur l'économie locale (achats locaux, partenariats). Contribution à la réduction de la vacance commerciale.
Dimension Écologique et Circulaire	15	1. Conception et fonctionnement écologique (6 points) : Usage de matériaux durables, recyclés ou renouvelables. Optimisation énergétique (isolation, LED, énergies renouvelables). 2. Pratiques d'économie circulaire (5 points) : Intégration dans des circuits courts, partenariats avec des producteurs locaux. Actions concrètes de réduction, réemploi et recyclage des déchets. Modèles de

		consommation responsable (location, seconde main, upcycling). 3. Sensibilisation et engagement environnemental (4 points) : Communication visible sur les engagements environnementaux. Sensibilisation des clients aux bonnes pratiques.
Engagement dans la Dynamique Collective	10	1. Participation à la vie collective des commerçants (4 points) : Volonté d'intégrer une association de commerçants. Participation aux événements et actions communes. 2. Implication dans les actions communales (3 points) : Contribution active aux initiatives de la commune (marchés, animations). 3. Promotion et animation commerciale collaborative (3 points) : Volonté de développer des projets en partenariat avec d'autres commerces.
Conformité Réglementaire	10	1. Respect des normes urbanistiques et administratives (4 points) : Obtention des permis requis (urbanisme, sécurité incendie, accessibilité). 2. Respect des normes sociales et fiscales (3 points) : Être en règle vis-à-vis de l'ONSS et de l'administration fiscale. 3. Respect des normes environnementales et de santé publique (3 points) : Obtention des permis ou déclarations nécessaires (environnement, AFSCA).

*Un score minimum de **60 points sur 100** est requis pour que le projet soit éligible à l'octroi de l'aide.*